Réf. : DEL20250121-02

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260123-DEL20260121_02-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory (*A quitté la séance à 21h00 après le vote des délibérations*), Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. CHOTARD Alain, M. JOSSET Sylvain, M. CHOTARD Clément.
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :
Mme MOHAER Céline, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.
M. GUILLOTEL Alain, ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain.
ABSENTS (3) :
Mme GICQUEL Lauréline, M. RIALET Kevin, Mme RUAUD Annick.

OBJET : Délibération DEL20260121-02 – TRAVAUX DU PONT DU SAPIN VERT

Monsieur Benoît LABBE, conseiller municipal délégué à l'environnement, espaces verts, voirie propose au conseil municipal de valider l'avant-projet pro (AVP-PRO) des travaux du pont du Sapin Vert présenté en annexe de cette délibération.
Consulter le Rapport AVP_PRO_Pont_Sapin_Vert_vA.pdf en annexe de la délibération.

Vu la présentation de restitution par le maître d'œuvre de l'inspection détaillée du pont de Sapin Vert du 24 novembre 2023 ;
Vu les différentes réunions de la commission municipale environnement, espaces verts, voirie ayant travaillé sur ce projet ;
Vu les différentes réunions de consultation avec différents partenaires ayant travaillé sur ce projet ;
Vu la présentation de l'AVP-PRO du maître d'œuvre à l'ensemble du conseil municipal le 12 décembre 2025 ;

Et, après présentation :

Il est demandé au conseil municipal de :
D'approuver l'AVP-PRO des travaux du pont du Sapin Vert ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 16 pour, 0 contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

D'approuver l'AVP-PRO des travaux du pont du Sapin Vert ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Guénaël LAUNAY

MAIRIE de AUGAN R.F. 56 Morbihan

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 23/01/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 23/01/2026